

Le S nat adopte le projet de loi portant code de l'eau

Dossier de la r daction de H2o
November 2023

Le ministre des Eaux et For ts, Laurent Tchagba a d fendu, le lundi 20 novembre 2023, devant la Commission de la recherche, de la science, de la technologie et de l'environnement du S nat, le projet de loi portant code de l'eau.

Ce texte de loi portant nouveau code de l'eau a  t  adopt    l'unanimit  par les membres de cette commission. Ce projet de loi prend en compte les d fis soci taux actuels pour une gestion  quitable, durable, et respectueuse de l'environnement. En effet, la gestion int gr e de ces ressources en eau rencontre aujourd'hui d' normes difficult s. La loi de 1998 portant Code de l'eau a permis de disposer d'un v ritable instrument juridique pour la valorisation et la gestion int gr e des ressources en eau. Cependant l'outil,  labor  depuis plus d'une vingtaine d'ann es, est confront    de nouveaux d fis se rapportant surtout au changement climatique et   la pression anthropique.   "La qualit  des ressources en eau est de plus en plus d t rior e par des activit s ill gales (l'orpaillage), les rejets industriels, l'utilisation des intrants agricoles, et la recrudescence des maladies li es   l'eau. En plus de ces maux, plusieurs autres difficult s sont   r soudre ce qui fait de la question de l'eau un v ritable d fi pour le gouvernement ivoirien", a fait savoir le ministre Tchagba aux s nateurs pr sents. D'o  , pour la C te d'Ivoire, de r  crire ce texte afin qu'il soit en phase avec les r   du moment, et de garantir une meilleure gestion de ces ressources. Ainsi, l'objectif de ce pr sent code de l'eau, a indiqu  l' missaire du gouvernement, vise   clarifier le cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau en rempla ant l'expression "Autorit  charg e de l'eau" par "Minist re charg  de l'eau" tout en lui conf rant, en tant que gestionnaire, le pouvoir de recevoir les demandes et d'accorder les autorisations relatives   l'usage des ressources. En outre, il institue divers organes de gestion : l'Agence nationale des ressources en eau charg e de l'ex cution de la politique de gestion de l'eau, des am nagements et ouvrages hydrauliques ; l'Agence de bassin qui est un organe d'ex cution en mati re de gestion de l'eau, des am nagements et ouvrages hydrauliques   l' chelle du bassin hydrographique ou groupe de bassins hydrographiques ; le Comit  national de l'eau et de l'assainissement charg  des grandes orientations de la politique nationale de gestion de ressources en eau, des am nagements et ouvrages hydrauliques .

Harry Diallo, L'Intelligent d'Abidjan (Abidjan) -  AllAfrica